

10^e programme de construction à long terme pour l'achèvement des routes nationales, prise de position du canton de Neuchâtel

Madame, Monsieur,

Votre courrier daté du 15 juillet 2019 concernant l'objet mentionné sous rubrique nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

Les dossiers relatifs à la réalisation de la route nationale 5 sur territoire neuchâtelois étant en cours de bouclage, les dépenses qui en découlent encore sont de faible importance. Les chiffres figurant dans la planification établie par vos soins correspondent à ceux reportés dans notre planification cantonale. Ainsi, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler quant à ce 10^e programme à long terme.

Cependant, même s'il ne s'agit pas précisément du même dossier, nous saisissons l'opportunité de ce courrier pour vous remercier d'inscrire dès 2020 dans les planifications financières relatives aux nouvelles routes nationales, dont la N20 Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, l'ensemble des montants nécessaires à leur mise aux standards fédéraux, ainsi qu'à la réalisation des contournements des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 21 août 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND